



Occultants jardin

Par Aelis33

Bonjour,

Nous venons d'acheter une maison avec mon compagnon et nous souhaiterions mettre des occultants tout autour afin d'éviter le visu avec les voisins. Nous avons une voisine un peu tatillon et j'aimerais faire les choses bien. J'irai donc la prévenir que nous souhaitons mettre des occultants (il y a un grillage qui sépare nos deux parcelles et maisons). Questions: a-t-elle le droit de refuser si les occultants sont chez nous (de notre côté du grillage que nous ne souhaitons pas enlever)? A-t-elle le droit de dire que les occultants en bois ne lui plaise pas car de l'autre côté du jardin elle a mis un mur? Ou nous faisons ce que nous voulons chez nous? Cette voisine a fait construire un mur de plus de 2 m de tous les côtés de son jardin sauf devant, contre notre parcelle car elle a un beau jardin et souhaite nous en faire profiter visuellement... J'aimerais éviter les conflits.

Merci de vos conseils et précisions.

Aélis

Par Al Bundy

Bonjour,

Que dit le PLU concernant les clôtures en limite séparative ?

Par Henriri

Hello !

Aelis commencez par vérifier si votre clôture de séparation avec ce voisin est mitoyenne ou pas (en principe c'est signalé sur le cadastre par un petit double trait au milieu de votre limite, sinon il n'y en a qu'un seul du côté du propriétaire du mur). Et vérifiez aussi les règles que prévoit le PLU concernant les clôtures.

Par ailleurs que votre voisin "souhaite nous faire profiter visuellement de son beau jardin" ne vous contraint absolument à rien ! Si vous désirez mettre un brise-vue contre le grillage de séparation actuel c'est votre choix et ce voisin n'a rien à dire (tant que vous respectez le PLU à ce propos).

Pour éviter les conflits invitez votre voisine à un apéro pour lui présenter votre projet en pouvant le justifier par le PLU et vos droits si besoin...

A+